

INFORMATIONS IMPORTANTES CLUBS

SAISON 2021/2022

1. Les nouveautés de la saison 2021/2022

- Fin des certificats médicaux pour les mineurs (sauf en cas de réponse positive dans le questionnaire médical)
- Extension de la dématérialisation (voir ci-dessous)
- Possibilité donnée aux clubs de s'affilier à Helloasso pour proposer à leurs licenciés le paiement en ligne de leur cotisation
- L'équipe qualif vous accueillera avec plaisir au comité (place J. Brel Ris Orangis) les jours suivants :
 - jeudi de 16h à 19h
 - samedi de 9h à 11h45

En dehors de ces horaires merci de transmettre vos demandes par mail à qualif91@orange.fr

Nouveaux cas entrant dans le processus dématérialisé :

- Création, renouvellement ou mutation d'un licencié ressortissant hors EEE (complétée en cas de joueur évoluant en championnat de France ou en pré-national, par la transmission à la FFBB de la charte d'engagement du licencié et du paiement des droits financiers complémentaires)
- Lettre de sortie pour les joueurs précédemment licenciés dans une fédération étrangère (sauf pour les mineurs)
- Demande d'extension T
- Demande d'autorisation secondaire territoire (AST)

Cas hors dématérialisation :

Les formulaires sont disponibles sur le site de la FFBB et sur e-ffbb

- Demande de mutation d'un licencié mineur arrivant d'un club ultra-marin
 - Demande de mutation en cours de saison pour une personne déjà licenciée
 - Demande de modification de couleur de licence
 - Demande d'obtention d'un « socle de licence type 0 » après 2 ans d'extension T
-

2. Quelques conseils et rappels aux clubs et à leurs licenciés :

Navigateurs à privilégier pour aller sur FBI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Firefox ou Chrome
Saisie de la préinscription	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Penser à faire une recherche dans la base historique et une recherche nationale pour toute création (pour éviter les doublons) ➤ Penser à cocher la case charte si le joueur va évoluer en CF ou PN ➤ Penser à cocher la case surclassement pour tout joueur risquant d'évoluer dans la catégorie d'âge supérieure à la sienne
Non réception du lien par le licencié	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifier son adresse mail ➤ Lui demander de regarder dans ses spams ➤ Le cas échéant, ouvrir son dossier dans gestion des préinscriptions, cliquer sur « copier le lien » et lui renvoyer sur sa boîte mail
Validation de la préinscription par le club	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Photo : récente et exclusivement le visage ➤ Vérifier l'identité du licencié : en cas d'erreur, nous adresser sa pièce d'identité pour que nous fassions la rectification ➤ Vérifier l'offre de pratique et les fonctions ➤ Carte d'identité (saisie recto verso ou passeport saisi 2 fois) : vérifier qu'elle correspond bien au licencié et aux informations rentrées dans la partie identité de la préinscription ➤ Certificat médical : vérifier qu'il correspond bien au licencié, que la mention en compétition est apparente (sauf pour ceux qui ont choisi l'offre loisir), que le médecin a apposé son cachet et qu'il date de moins d'un an ➤ Certificat de surclassement (valable un an): vérifier également la correspondance avec le licencié, l'existence du cachet du médecin et la date ➤ Valider les préinscriptions au plus tard la veille de la rencontre (pour être sûr que vos joueurs soient qualifiés dans FBI)
Retour fait par la commission qualif au club (message envoyé sur FBI et sur la boîte mail du correspondant)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le club a 10 jours pour nous fournir (à qualif91@orange.fr) les documents demandés ; après ce délai le licencié passera en « simple adhérent au club » et ne pourra donc plus participer aux compétitions. ➤ En cas de certificat médical non conforme le passage en « simple adhérent au club » est immédiat

3. Communication, contrôles, traitements particuliers :

Le club **uniquement** (et non le licencié) utilise l'adresse mail qualif91@orange.fr pour nous transmettre des documents ou nous poser des questions en prenant soin de préciser le nom du club (sans acronyme) et le nom et le prénom de la personne concernée.

RAPPEL : Pour toute demande concernant les règlements adressez-vous au secrétariat du comité cdbb91@orange.fr qui fera suivre aux personnes qualifiées.

Tout ce qui tient de la responsabilité départementale et de l'appréciation prévue par les règlements, est soumis au Bureau directeur du CDBB91 qui est seul habilité à statuer. A défaut, les sujets sont soumis à la commission juridique fédérale.

Les membres de la commission qualification sont tous bénévoles et appliquent neutralité et confidentialité dans leur travail.

Ils font le maximum pour permettre à vos équipes d'évoluer dans des conditions réglementaires correctes et pour que l'administratif ne soit pas un frein au sportif. Mais il appartient à vos licenciés, à vos coaches ou à vous, dirigeants, de faire le nécessaire pour qu'ils aient le temps matériel de vous aider. Plus vous anticipez vos demandes, moins vous aurez de problèmes.

Nous vous attendons à la réunion de rentrée des clubs pour vous rencontrer.

L'équipe de la commission Qualif